



**PROCES VERBAL DE REUNION DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 29 janvier 2015**

Le vingt neuf janvier deux mille quinze à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

**PRESENTS** : MM. TERLIZZI Alfred Mathieu, LAGARRIGUE Daniel, FAURE Olivier, CANCES Jean-Michel, CAMPDORAS-RAGON Karl, LAMBERT Jean-Luc, MARTIN Anaël,

Mmes CEPEDE-LASCOSTE Isabelle, BRANCHE Édith, LAVAL Edwige, LIVI Isabelle, GIETHLEN Anne,

**ABSENT** :

**REPRESENTE (S)**: KERNINON Philippe (par LAGARRIGUE Daniel), MARTIGNAC Séverine (par TERLIZZI Alfred Mathieu), OSMONT Alexa (par LAMBERT Jean-Luc),

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRANCHE Edith

**DATE DE CONVOCATION** : 23 janvier 2015

Le compte rendu de la séance du 22 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

### **INFORMATIONS GENERALES**

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- Annonce de l'arrêt d'activité de l'esthéticienne au local commercial de la Résidence Chabrié au 31 mars 2015. Elle continue son activité à son domicile à Padirac.
- Information de la Mairie de Montvalent pour la modification de son PLU. La commune demandera à être associée, notamment en raison de l'appartenance au Syndicat Eau et Assainissement.
- Plaquettes d'information du Défenseur des Droits sur la lutte contre les discriminations, la défense des droits de l'enfant, ...

### **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL**

D. Lagarrigue :

- Toutes les feuilles sont tombées, les agents ont procédé au nettoyage et au rangement du gros matériel d'aspiration.
- Pose de panneaux (30km/h, poids lourds..)
- Nettoyage de l'aire de propreté des Barrières Hautes détruite par un incendie. Les agents récupéreront

les panneaux à remettre en place auprès de la Commune de Gramat.

- Enlèvement et révision de l'éclairage festif.

- Raccordement électricité et téléphone pour une nouvelle construction sur le secteur des Barrières Basses.

- Mise en séparatif des réseaux égouts et eaux pluviales à l'école publique.

- Peinture de l'abri-bus de la place des écoles à l'identique du mobilier urbain (mâts d'éclairage public, bornes, bancs ...). Il sera remis en place rapidement.

L'entreprise Gabrielle a fini les branchements électriques personnels. Ils travaillent actuellement sur l'éclairage public. Un contrôle a été fait sur ces travaux et l'entreprise Gabrielle et Orange devront reprendre certains branchements très rapidement.

Les poteaux électriques seront enlevés fin février.

L'entreprise Colas a été retenue pour les travaux de voirie sur le secteur des Barrières Hautes. Les travaux seront réalisés après bornage définitif des propriétés par le Cabinet Getude.

La signalisation de la Maison de Santé sera réalisée rapidement. Les recherches de praticiens continuent. Une inauguration est envisagée, mais aucune date n'est retenue à ce jour.

#### K. Campdoras-Ragon :

Une réunion avec les artisans, commerçants, propriétaires de gîtes est prévue le mardi 3 février à 20h 30 à la mairie.

#### J. Livi :

Elle fait un rapide compte-rendu de la réunion Agenda 21. La préparation du festival se poursuit. La date a changé: il aura lieu les 10 et 11 avril. Des animations auront lieu dans les écoles le vendredi. Videgrenier, marché de producteurs locaux, musique, construction d'un poulailler, ... se dérouleront toute la journée du samedi. La prochaine réunion aura lieu le 10 mars 2015.

Avec D. Lagarrigue et un agent technique, elle a fait une visite de la commune pour préparer l'action "zéro pesticide". Un plan de désherbage sera élaboré afin de supprimer autant que possible les pesticides : goudronnage, installation de plantes rases, prairies fleuries... Une information sera faite dans le petit bulletin d'infos.

#### A. Martin :

Il fait part d'une demande de local par une personne qui souhaite donner des cours de musique (batterie). Il l'invitera à venir se renseigner en Mairie.

#### J.L Lambert :

Il fait le compte-rendu de la dernière réunion de commission pour la salle multiactivités. Elle a eu lieu à Padirac. Les participants ont détaillé les différentes activités devant être accueillies dans cette salle. L'installation sur la commune d'Alvignac paraît probable en raison de la possibilité d'organisation d'activités sportives pour les enfants des écoles.

La visite des salles polyvalentes de Soulomès, Fons, Théminettes, Meyssac et Comiac est prévue. Différents constructeurs seront contactés pour présentation de leurs modèles.

La prochaine réunion aura lieu le 25 février à 20h 30 à la mairie de Miers.

#### A. Giethlen :

La création du nouveau site Internet est toujours en préparation. Il devrait être mis en ligne en

septembre.

#### I. Cépède-Lascoste :

Le projet de Maison d'Accueil Familial a été présenté par Mme Céline Pinot, Directrice de l'Association Notre Village, à la Mutualité Sociale Agricole au niveau national. Ce dossier a intéressé les participants, mais il devra être revu et complété. Mme Pinot donnera plus d'informations en février.

### **POINT SUR LES DOSSIERS**

Le Maire informe les élus de l'avancement des travaux sur différents projets :

#### SOURCE THERMALE

A. Terlizzi informe les élus que le dossier de demande de renouvellement d'agrément sera envoyé dans les prochains jours en Préfecture et Agence Régionale de la Santé. Les délégués du SIVU ont choisi le nom de **source d'Hébé.**

Le dossier de régularisation du forage Daubet au titre du Code de l'Environnement a été transmis à la Direction Départementale des Territoires, service Eau, Forêt, Environnement, qui en a délivré récépissé le 12 janvier. L'affichage règlementaire de ce récépissé sera fait en Mairie d'Alvignac pendant un mois.

Il informe les élus qu'il a eu confirmation récemment que M. Auvray avait un projet de forage pour alimenter en eau sa noyeraie situé au-dessus des Fontanelles.

M. Auvray a déposé règlementairement auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) une déclaration de forage. Cette demande a été transmise à l'Agence Régionale de la Santé et a été examinée par M. Maudet qui s'occupe du dossier d'agrément pour la Source Thermale. Il s'avère que ce forage puisera directement dans la nappe d'eau thermale. De ce fait, M. Maudet a immédiatement contacté le bureau d'Etudes ANTEA pour l'informer de ce projet.

Le débit recherché par M. Auvray étant de l'ordre de 15 à 25 m<sup>3</sup>/h, il pourrait épuiser assez rapidement la ressource. M. Hillairet d'ANTEA s'est mis en rapport immédiatement avec le bureau d'études de M. Auvray pour lui faire part de ses observations.

Les travaux de restauration du Pavillon des Eaux commenceront en mai 2015 pour une durée de 6 mois environ. Mme Gaëlle Duchêne, architecte viendra demain en mairie pour déposer le dossier de consultation des entreprises et voir les différents réseaux pour les futurs branchements.

Un projet de reprise d'activité sur le restaurant est à l'étude. Le SIVU Miers-Alvignac participera aux travaux de rénovation à hauteur de 100 000 €. Le Bail Emphytéotique Administratif va être finalisé rapidement. Une réunion est organisée à la Sous-Préfecture de Gourdon lundi 2 février avec les financeurs susceptibles d'apporter des aides pour ce projet (PNR des causses du Quercy, Conseil Général, Conseil Régional ...)

Le Maire de Miers a été contacté par une personne qui pourrait présenter un projet global de reprise de gestion sur le site. Elle sera reçue par les délégués du SIVU en mairie d'Alvignac le 2 février à 16h 30 pour exposer son dossier.

L'AAPPMA de Gramat installera prochainement un ponton Handipêche sur le lac de la Source. Les agents techniques apporteront leur aide.

## DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX : COMMISSIONS THEMATIQUES CAUVALDOR

A. Terlizzi informe les élus qu'il y a lieu de désigner un représentant pour chacune des 9 commissions thématiques de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR). Ces commissions seront organisées sur le pôle de Gramat avec un représentant pour chaque commune. 4 délégués seront désignés dans chaque commission pour siéger dans la commission thématique correspondante de la communauté de communes. Il fait appel à candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide des désignations suivantes :

- Affaires culturelles & patrimoniales : Alexa OSMONT
- Economie et Tourisme : Philippe KERNINON
- Aménagement de l'espace, urbanisme, habitat, transport : Jean-Luc LAMBERT
- Environnement (OM, SPANC, RNR) : Olivier FAURE
- Voirie, Travaux : Daniel LAGARRIGUE
- Enfance, Jeunesse : Anaël MARTIN
- Activités Sportives : Karl CAMPDORAS-RAGON
- Affaires Sociales, santé & solidarité : Isabelle CEPEDE-LASCOSTE
- Communication : Edith BRANCHE

Le fonctionnement de cette nouvelle communauté de communes se met en place petit à petit. La gestion administrative du pôle de Gramat-Padirac se fait actuellement à l'annexe de la Mairie de Gramat, place François Mitterrand. Le devenir des locaux administratifs de Thégra est à l'étude.

## OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT : AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS 3EME TRANCHE

Le Maire informe les élus que les crédits restant disponibles en fin d'exercice 2014 sur l'opération 47, aménagement village, seront insuffisants pour régler les dépenses relatives au marché d'aménagement espaces publics 3ème tranche jusqu'au vote du budget primitif 2015. Il leur demande la possibilité de faire une ouverture de crédits à hauteur de 100 000 € sur cette opération. Ces crédits seront ensuite inscrits définitivement dans le budget primitif 2015.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- décident d'ouvrir une ligne de crédits de 100 000 € sur l'opération 47 aménagement village,
- s'engagent à inscrire les crédits correspondants sur le budget primitif 2015,
- autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire explique que le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** est un **guide de gestion de crise**, un support pour faire face localement à tout type de situation à risque pouvant affecter la population.

Aux termes de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 (article 13), les communes soumises à des risques particuliers, c'est à dire celles couvertes par un Plan Particulier d'Intervention (PPI) approuvé, ont obligation de se doter d'un PCS et disposent pour cela d'un délai de 2 ans à compter de la parution du décret du 13 septembre 2005. **Cette obligation concerne la commune d'ALVIGNAC sur la base du PPI Grand Barrage de Bort-les-Orgues.**

Au-delà de l'obligation réglementaire, c'est à toutes les communes qu'il est recommandé de bâtir un PCS. En effet, aucune n'est à l'abri de situations critiques nécessitant une réaction rapide :

- phénomènes climatiques extrêmes (tempête, neige ...),
- problèmes sanitaires (épidémie, ...),
- perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable, en énergie...),
- accidents de toutes natures (transport, incendie ...).

Face à ces divers événements, le PCS apportera des éléments de réponse définis par avance, donc hors contexte d'urgence. Ce sont ces éléments, construits par anticipation et pré rassemblés, qui vont permettre, le moment venu, de mieux gérer l'évènement, d'en limiter l'impact.

En raison de l'intérêt pratique à disposer de ce guide, M. le Maire propose d'engager, dès à présent, la commune d'ALVIGNAC dans cette démarche d'élaboration.

Le PCS est un support d'action en cas d'évènement majeur, qu'il y ait un plan de secours déclenché par le Préfet ou que le Maire intervienne lui-même en qualité de Directeur des Opérations de Secours (DOS).

La spécificité des risques présents sur la commune, la superficie, la population, les caractéristiques propres à la commune, les moyens dont elle dispose vont déterminer le contenu du PCS.

Les risques ont été **répertoriés** dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de mai 2005, [ainsi que dans le Dossier Communal Synthétique (DCS) ou le Porté à Connaissance (PAC), dans le PPRI, dans le PPI].

Un premier travail va consister à en **concrétiser leur impact potentiel** sur la commune. Ainsi, par exemple pour le risque « inondations » : identifier les infrastructures qui seront affectées, évaluer les populations à évacuer.

À partir de ce repérage, **les réponses concrètes de sauvegarde qui seraient mises en oeuvre sont à définir** par exemple les modalités d'alerte et de rassemblement de la population sur un point haut, l'organisation de son hébergement, un plan de circulation prévoyant le parcours d'alerte, les déviations à mettre en place, les voies privilégiées pour l'évacuation...

C'est donc une approche très pragmatique qui doit être retenue. L'objectif est d'aboutir à un document facilement exploitable fixant des principes clairs d'action, d'organisation et de fonctionnement. Les éléments constitutifs du PCS devront donc prendre la forme de schémas, de fiches de synthèse, d'annuaires, de supports cartographiques.

Le PCS c'est un document mais c'est surtout le **résultat d'un travail de mise en commun**, d'information, de réflexion, de formalisation de données le plus souvent déjà disponibles mais éparses ou incomplètes. Préparer un plan pour être prêt à réagir à des situations qui mettent en péril la population est une priorité généralement bien admise. Mais les risques restant hypothétiques, cette priorité peut être supplantée par les affaires courantes et immédiates.

Aussi, pour mener à bien la rédaction du PCS, le Maire propose que l'intérêt de ce projet soit **officiellement affirmé par la présente délibération**, qu'un élu référent soit identifié, qu'un **chef de projet** soit désigné et un **groupe de pilotage** constitué. Il informe les élus que **le Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne (SMPVD)** peut assister la commune dans l'élaboration de ce Plan Communal de Sauvegarde.

Le Maire soumet au vote le principe de lancer l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde pour la commune d'ALVIGNAC et de recourir à l'assistance du SMPVD . Il sollicite ensuite les candidatures et propositions en vue de la désignation d'un élu référent, du choix d'un chef de projet parmi les responsables des services administratifs ou techniques et de la composition du Comité de Pilotage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- sollicite l'assistance du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne (SMPVD) pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde d'Alvignac,

- procède aux désignations suivantes :

- **élu référent** : M. Jean Luc LAMBERT, Conseiller Municipal,
- **chef de projet** : Mme Josiane LEVADE, secrétaire de Mairie,
- **membres du Comité de Pilotage** : Mme Edith BRANCHE, Conseillère Municipale, M. Gilles LABRO, Agent technique, ainsi qu'un ou plusieurs techniciens du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne (SMPVD),

Il est acté que des points d'avancement viendront régulièrement ponctuer le travail effectué et seront communiqués à l'ensemble de l'équipe municipale.

## **AVIS SUR DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Le Maire rappelle aux élus que la commune est titulaire du droit de préemption urbain (DPU) depuis 2005, date d'approbation du Plan Local d'Urbanisme. Depuis le 1er janvier 2015, la communauté de Communes des Causses et de la Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) exerce de plein droit la compétence urbanisme et, en conséquence, est bénéficiaire du DPU. Il est convenu que la commune destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner (projet de vente) donne son avis sur ce projet et le transmette au Président de la communauté de communes qui signera la décision finale. Si le droit de préemption est exercé par les collectivités, il doit être justifié.

Il présente aux élus le projet d'achat de l'ancienne jardinerie, parcelle AE n° 643 située dans la Grand Rue. L'acheteur souhaite s'installer comme fleuriste et aménager ce bâtiment en magasin de fleurs et salon de thé. La mairie avait, un temps, été intéressée par cet emplacement pour l'installation de la maison de santé qui depuis a été construite sur la Place des Ecoles. Il demande aux élus de donner leur avis sur ce projet.

Olivier Faure quitte la salle au moment du vote.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- considérant que ce type de commerce n'existe pas sur la commune, qu'il ne crée aucune nuisance, que ce terrain sera entretenu et embelli,

- considérant que la mairie n'a aucun projet d'aménagement ou de construction sur ce secteur, décident de ne pas exercer de droit de préemption sur ce projet d'achat.

## **PLAN D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS**

A. Terlizzi informe les élus que le document établi par le bureau d'études Quercy Ingenierie n'a pas été déposé en Mairie avant la réunion comme il était convenu. Il sera présenté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

## **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Le Maire informe les élus que l'Association des Croqueurs de Pommes a planté 57 arbres aux Malaudes; Ce verger conservatoire est une très belle réalisation. Il remercie vivement les membres de l'association pour cette initiative et pour le travail réalisé. Ces plantations représentent un coût élevé pour les Croqueurs de Pommes. En conséquence, il propose de leur verser une subvention exceptionnelle de

700 €.

D'autre part, il donne lecture d'une demande de subvention présentée par les élèves du Master Patrimoine de Cahors. Ils ont réalisé un travail important sur les richesses du sous-sol lotois et, pour cela, ont travaillé sur les archives de la source Salmière. Ils ont réalisé une exposition itinérante et demandent des financements extérieurs pour la finaliser.

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 700 € à l'Association des Croqueurs de Pommes,
- d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € aux élèves du Master Patrimoine de Cahors,
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires à la conclusion de ces affaires.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire donne lecture aux élus du courrier de l'Association Projet Insertion Emploi de Souillac. Cette association embauche en contrats aidés des personnes rencontrant des difficultés dans leur vie personnelle ou professionnelle et les accompagne dans leurs démarches administratives et leur projet de formation. Pour cela, l'association démarche les collectivités afin que l'équipe puisse réaliser des chantiers d'insertion dans divers domaines (environnement, bâtiments, petit patrimoine ...).

Cette association intervient sur plusieurs cantons, dont celui de Gramat. Il rappelle que la commune a travaillé plusieurs années avec l'association Causse-Solidarité de Gramat qui avait le même but, association dissoute maintenant. Ces chantiers avaient amené la commune à embaucher en 2003, Jacques Vertut, chef d'équipe pour l'intégrer dans l'équipe municipale.

L'Association APIE est dans une situation financière précaire actuellement et a besoin que chaque collectivité s'engage sur un chantier de 4 jours minimum afin d'éviter des licenciements. Les élus, à l'unanimité, souhaitent s'engager dans cette démarche et donnent mandat au maire pour programmer un chantier d'insertion de 4 jours minimum avec l'APIE.

A. Terlizzi donne lecture d'un courrier de M. J. Perrier qui souhaiterait que la commune s'engage dans une démarche durable sur le soutien à l'esprit "Charlie". Il projette le dessin qui présente le projet de plantation de trois arbres reliés par une banderole où figure la formule "ALVIGNAC EST CHARLIE. LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE S'ECRIVENT EN CAPITALE". Les élus, après discussion, considèrent que la mairie s'est déjà associée de nombreuses façons à ces événements : manifestations, message sur la page facebook... Ils souhaitent cependant que ce dessin soit affiché en grand format dans le hall de la mairie.

Le bilan 2014 du Casino est équivalent aux années précédentes.

A. Terlizzi informe les élus qu'il a été contacté par M. Serres, propriétaire du Château de Salgues, qui lui a fait part de la gêne occasionnée par les platanes de l'allée qui longe sa propriété et souhaite qu'ils soient élagués. Le maire présente deux devis établis par des professionnels :

D. Poujade : 12 420 € TTC et R.Fraysse : 7 958 € TTC. L'un élague à 6m de hauteur, l'autre à 7m. Les 2 sont obligés de recourir à la location d'une nacelle de grande hauteur.

les élus jugent majoritairement que la hauteur de coupe est très basse et s'inquiètent de l'avenir de ces arbres. D'autre part, JM Cancès connaît une entreprise qui possède le matériel nécessaire à ces travaux et souhaiterait que la mairie lui demande un devis.

Après discussion, le Maire demande aux élus de se prononcer sur la décision suivante :

Si l'offre présentée par la 3e entreprise est supérieure à celle de R. Fraysse, la commune confie à ce dernier la réalisation des travaux d'élagage en lui demandant de bien vérifier avant la hauteur de

coupe nécessaire. Les élus, par dix voix pour, une contre (O. Faure) et une abstention (E. Branche) acceptent cette proposition.

A. Terlizzi informe les élus qu'il a demandé de nouveau par lettre recommandée au directeur de la résidence de Tourisme, de bien vouloir procéder très rapidement à la réfection de la voie montante vers les bâtiments de la ferme de Salgues. Cette servitude doit être entretenue par Belambra conformément aux termes du bail emphytéotique signé avec la mairie. La Mairie profitera de ces travaux pour faire niveler par l'entreprise le terrain situé devant les caves.

La cérémonie des voeux s'est très bien passée, dans un esprit convivial. Beaucoup d'Alvignacois y ont assisté.

Le prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 26 février.

Fin de séance à 23h 30.

ALFRED MATHIEU  
TERLIZZI

DANIEL  
LAGARRIGUE

ISABELLE CÉPÈDE-  
LASCOSTE

PHILIPPE  
KERNINON

OLIVIER  
FAURE

KARL  
CAMPDORAS-RAGON

JEAN-LUC  
LAMBERT

SÉVERINE  
MARTIGNAC

ISABELLE  
LIVI

ANNE  
GIETHLEN

EDWIGE  
LAVAL

ÉDITH  
BRANCHE

JEAN-MICHEL  
CANCÈS

ANAËL  
MARTIN

ALEXA  
OSMONT